



REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE DE CHAMONIX- MONT- BLANC**

**EXTRAIT**

**Du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

002305

L'an deux mille douze, le 10 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni Mairie de Chamonix-Mont-Blanc, sous la présidence de M. Eric FOURNIER, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice: 29  
Présents: 24  
Absents dont :  
Excusés: 0  
Représentés: 5

Le Maire de Chamonix-Mont-Blanc certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le **dix huit février deux mille douze** et qu'il n'est pas survenu de réclamation.  
Le Maire certifie en outre que la convocation du conseil municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire

**Objet :**

Tarifcation des frais de secours

**Etaient présents :**

M. Eric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Bernard OLLIER, Mme Claude RUBY, M. Marc PETERS, Mme Janny COUTTET, M. Jean-Louis VERDIER, Mme Sophie MASSELIER, Mme Fabienne BOZON-RAVANEL, M. Jean-Claude BURNET, M. Alain CAVALLI, Mme Sylvie CEFALI, M. Christian DUCROZ, Mme Jacqueline FATTIER, M. Alain LURATI, M. Michel PAYOT, M. Yvonick PLAUD, Mme Michèle RABBIOSI, Mme Camille SIMOND, Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Eric LASSERRE, Mme Patricija GLASENCNIK, Mme Alexandra CART-BERGOMI, Mme Claire THIOLIERE

**Absent(e)s représenté(e)s :**

Mme Isabelle BETTIN donne pouvoir à Mme Janny COUTTET, M. Daniel FREYMANN donne pouvoir à M. Michel PAYOT, Valérie YOUT donne pouvoir à Mme Michèle RABBIOSI, M. Christian MOLLIER donne pouvoir à Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Pascal PAYOT donne pouvoir à M. Eric LASSERRE

**Absent(e)s :**

**Absent(e)s excusé(e)s :**

**Secrétaire de séance :** Mme Aurore TERMOZ

Monsieur Jean-Louis VERDIER, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 29 novembre 2011, avait été approuvé les tarifs des secours sur pistes de ski pour la saison hivernale 2011/2012.

Après remarques faites par la Compagnie du Mont-Blanc sur le tarif appliqué aux secours héliportés (soit 676 €), et examen du Contrat de Transports Sanitaires Héliportés intervenu avec la Société C.M.B.H. le 28 octobre 2011, il est apparu que le coût unitaire de prestation était d'un montant de 565 €, auquel il convient de rajouter le reversement à la Compagnie du Mont-Blanc d'un montant de 114 € ainsi que les frais de gestion Mairie d'un montant de 23 €, le coût total de la prestation ressortant alors à 702 € et non 676 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la rectification du tarif appliqué aux secours effectués par les sociétés d'hélicoptères privées sur domaines balisés, à savoir un montant de 702 € au lieu de 676 €.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. **Éric FOURNIER**

